

La proposition concernant la réalisation d'une plus-value de capital au moment du décès, dans le cas d'une ferme sans roulement véritable, va vraiment nuire au maintien des fermes familiales. L'impôt sur les gains en capital dans ce cas va favoriser la vente des biens, à moins qu'une police d'assurance ne couvre les frais de la plus-value en assurant une disponibilité de capitaux. Il faudra absolument recourir à un moyen quelconque, à une hypothèque par exemple, pour réunir une somme comptant, ou bien il faudra vendre pour recouvrer le capital. De toute façon, les agriculteurs sont gravement à court de capitaux.

C'est le point que nous essayons de faire comprendre, mais les députés dont la pensée est orientée vers la ville ne le sentent pas. La meilleure preuve en est l'attitude du NPD. L'aile urbaine de ce parti soutient que le fonds de terre doit aussi servir à faire venir de l'eau au moulin. Je m'étonne que les ministériels de l'Ouest du Canada acceptent l'idée que les fonds de terre soient soumis à l'impôt sur les gains en capital. Il me paraît inconcevable qu'ils l'appuient. C'est pourquoi je voudrais qu'ils aient le courage d'exprimer leurs convictions.

Je pourrais montrer du doigt des députés qui ont hautement condamné de telles mesures en s'adressant à des représentants ou à des organismes agricoles dans l'Ouest. Ils avaient pris une attitude entièrement différente. Je les défie maintenant de prendre la parole et de justifier qu'on place ces fonds de terre, destinés à demeurer des fermes familiales, dans la même situation. Nous ne parlons pas des fermes qui changent de mains pour la promotion immobilière; nous parlons de la survie de l'entreprise agricole.

Les députés d'en face représentant des circonscriptions de l'Ouest comptent dans leurs régions beaucoup de corporations agricoles. Il ne s'agit pas de propriétaires forains ou de corporations utilisant du capital en provenance de l'Est ou de l'étranger. Dans certains cas, le cultivateur progressiste et moderne formera une corporation parce que son exploitation s'y prête mieux. Aucune disposition relative au résident principal d'une ferme appartenant à une corporation agricole ne lui permet d'échapper à l'impôt sur les gains en capital. La question de l'avantage ne se pose pas ici. Le privilège n'est pas accordé non plus au propriétaire d'une corporation agricole, quoiqu'il soit présent sur la terre. Souvent, il est mieux qu'un père et son fils se constituent en société plutôt qu'en association, mais l'exemption de l'impôt sur les gains en capital ne s'applique pas dans de tels cas, pas plus que l'exemption de \$1,000 ou que la disposition relative au résident principal.

Je dirais que c'est là une autre conséquence de la pensée urbaine. On a fait beaucoup de commentaires sur les députés de ce côté-ci au sujet de l'évaluation. Le ministre a dit que nous obtiendrons une évaluation réaliste en vue de l'impôt sur les gains en capital. Nous devons songer au spectre des droits sur les biens transmis par décès, et je l'ai signalé l'autre jour. De bien des façons, les droits imposés dans notre pays sont abominables qu'il s'agisse de droits provinciaux ou fédéraux. Dans bien des cas, ce fut la raison de l'emprise étrangère. C'est pourquoi beaucoup de Canadiens ont prématurément vendu les entreprises familiales. Où sont les capitaux pour saisir les occasions? A mon avis, ce sont des capitaux étrangers. Dans la province de Québec, pendant des années, il s'est produit des choses fantastiques, et il s'en produit encore aujourd'hui. C'est pourquoi les entreprises familiales ont été vendues à des étrangers des États-Unis ou d'ailleurs.

Nous n'avons qu'à parler avec des conseillers en placements. Ils ont des listes longues d'une coudée d'entreprises disponibles, et simplement parce que de lourds droits de succession se dessinent à l'horizon.

Je ne comprends pas que nous nous donnions des coups d'encensoir parce que le gouvernement fédéral a décidé de supprimer l'impôt sur les biens transmis par décès. Pourquoi le supprime-t-il? Il existe déjà un droit successoral. Les montants que les provinces perçoivent peuvent faire l'objet d'un crédit d'impôt auprès du gouvernement fédéral, et vice versa, sans oublier les impôts successoraux dans les provinces et l'impôt fédéral sur les successions.

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (10.00 p.m.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

AIR CANADA—ON RÉCLAME UN SERVICE D'AVIONS DC-9
DANS LA RÉGION DE ROUYN-NORANDA.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je regrette que l'honorable ministre des Transports (M. Jamieson) ne soit pas présent, car c'est justement à lui que je posais une question, il y a quelques jours, relative au service d'Air Canada dans le Nord-Ouest du Québec. Au fait, je lui demandais s'il était possible de remplacer les avions Viscount par des appareils DC-9 pour le service de Val-d'Or, Rouyn, Earleton, North Bay et Toronto, en provenance de Montréal-Ottawa.

Monsieur l'Orateur, depuis trois ans, je réclame une amélioration du service d'Air Canada. Depuis trois ans également, des pétitions ont été présentées, et des recommandations ont été faites à Air Canada par les autorités municipales de notre région, et ce sans qu'il soit jamais apporté aucune amélioration notable au service.

Il est vrai qu'on a établi un service du soir entre Montréal et Val-d'Or-Rouyn, avec vol de retour le même soir vers Montréal. Mais le vol du matin, de Montréal à Ottawa, Val-d'Or, Rouyn, Earleton, North Bay et Toronto ne suscite pas assez d'intérêt de la part d'Air Canada quant à son utilisation. Au fait, je me suis moi-même rendu compte qu'à l'aéroport d'Ottawa, des bureaucrates de cette ville empruntent le vol du matin pour revenir de Montréal, alors que des gens de Rouyn, de Val-d'Or ou d'Earleton sont priés de demeurer sur le quai de Montréal parce que, dit-on, il n'y a pas assez de place sur l'avion pour leur permettre de se rendre dans le Nord-Ouest québécois.

Monsieur l'Orateur, je trouve cette situation tout à fait intolérable, et si le service de Viscount actuel ne peut pas accommoder tous les voyageurs qui veulent se rendre dans le Nord-Ouest québécois, je me demande pourquoi on ne remplace pas les appareils Viscount par des DC-9.

On m'a dit, tant à la société Air Canada qu'au ministère des Transports, que les pistes d'atterrissage de Val-d'Or,